



CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Projet Pédagogique

Accueils de loisirs périscolaire
du Chablisien



1- Présentation de l'organisateur et contexte éducatif

1-1 La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

1-2 La démarche éducative

- a. Son rôle
- b. Ses valeurs
- c. Ses objectifs éducatifs

2- Les sites périscolaires

- a. Les différents sites / horaires d'accueil
- b. Les équipes
- c. Le déroulement des temps d'accueil

3- Les Publics

- a. Les enfants
- b. L'Enfant porteur de différence et/ou de handicap

4- Les objectifs et évaluation

- a. La démarche pédagogique
- b. Les objectifs et évaluation

Annexes

- 1) Guide du super animateur
- 2) L'arbre à projets

Préambule

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ? A quoi sert-il ?

Le projet pédagogique est un document qui reflète les modalités d'accueil des sites périscolaires.

Il permet également d'expliquer aux familles l'orientation des politiques éducatives du territoire et est un outil permettant aux animateurs de donner du sens aux activités qu'ils proposent.

Qu'est qu'un accueil périscolaire ? A quoi sert-il ?

L'accueil périscolaire permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école le matin avant la classe, sur la pause méridienne et en fin de journée après l'école. C'est un temps de transition entre le temps scolaire et le temps en famille.

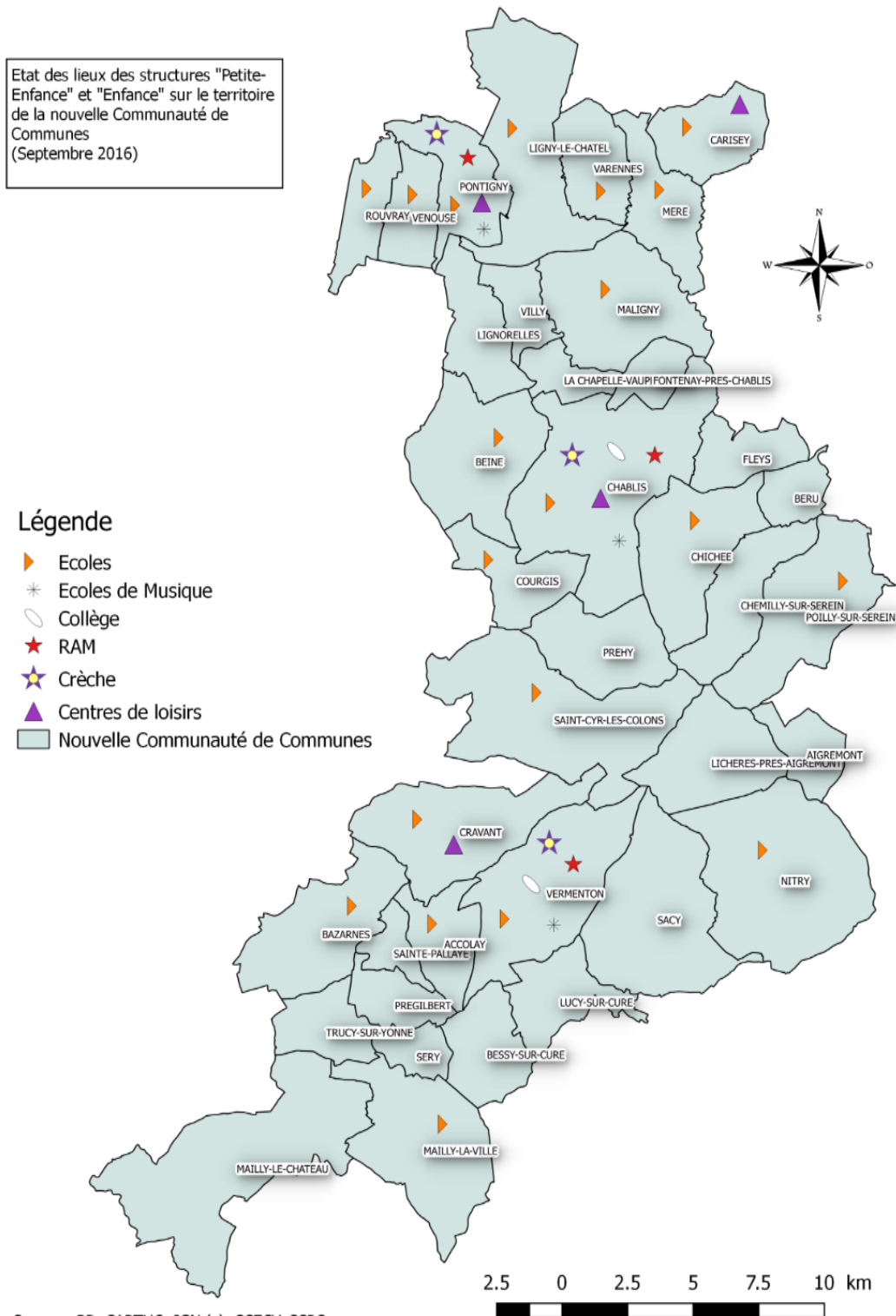
Outre la surveillance et la proposition de repas à l'enfant, la Communauté de Communes a voulu créer un lieu lui permettant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage



1 Présentation de l'organisateur et contexte éducatif

1-1 La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs

La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs compte 36 communes dans la région Bourgogne Franche Comté et plus précisément dans le département de l'Yonne. Créée en 2017, elle est issue de la fusion de deux Communautés de communes : CC du Pays Chablisien et CC Entre Cure et Yonne.



1-2 La démarche éducative

La Communauté de Communes souhaite soutenir une politique éducative cohérente, structurée et accessible à tous.

a. Son rôle

Dans le cadre de l'organisation d'un accueil périscolaire, elle a le rôle d'offrir aux enfants un cadre et des conditions d'accueil au service de leur épanouissement, de l'exercice de leur autonomie et de répondre aux besoins et aux attentes des familles en matière de garde.

b. Ses valeurs

Les valeurs de la 3CVT sont les suivantes :

- La solidarité
- L'égalité des chances
- La citoyenneté

Les élus souhaitent mettre en place une politique petite enfance, enfance, jeunesse adaptée, concertée et participative

c. Ses objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs de la 3CVT sont les suivants :

- Contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser des pratiques culturelles, socio-éducatives et sportives
- Soutenir et valoriser le tissu associatif local

En prenant en compte toutes les mesures suivantes :

- La prise en compte des attentes des familles et de leurs enfants
- Une politique tarifaire favorisant l'accessibilité des services et permettant une mixité sociale
- Le choix d'une localisation géographique équilibrée des activités
- Toute mesure visant à soutenir la parentalité et à favoriser la participation des parents
- Soutenir la vie locale en permettant la mutualisation et la coopération inter-associations

2 Les sites périscolaires

Dans un souci de proximité, les temps périscolaires du matin, midi et soir sont organisés par les Mairies pour le compte de la 3cvt.

a. Les différents sites / Répartition des temps

Beines	Dénomination	Accueil périscolaire de Beines		
	Adresse	Foyer des jeunes 8 rue de la mairie 89800 BEINES		
	Communication	03 86 42 40 08 Periscolairebeines89@gmail.com		
	Répartition des temps	Matin	7h30-9h00	
		Midi	12h-13h30	
		Soir	16h30-18h30	
Chichée	Dénomination	Salle des fêtes du Pâtis (restauration scolaire) Ecole (périscolaire matin et soir)		
	Adresse	Rue du Pâtis 89800 CHICHEE (restauration scolaire) 7 place de la Mairie 89800 CHICHEE (périscolaire matin et soir)		
	Communication	03 86 41 74 56 (restauration scolaire) 03 86 42 49 96 (périscolaire matin et soir) Periscolairechichee89@gmail.com		
	Répartition des temps	Matin	7h30-9h00	
		Midi	12h-13h30	
		Soir	16h30-18h30	

St-Cyr-les-Colons	Dénomination	Cantine Salle d'activité périscolaire	
	Adresse	Rue de la vallée du four 89800 ST CYR LES COLONS (cantine) 1 rue de la fontaine 89800 ST CYR LES COLONS (salle d'activités périscolaire)	
	Communication	03 86 41 46 10 (salle d'activités périscolaire) periscostcyr@gmail.com	
	Répartition des temps	Matin	7h30-9h00
		Midi	12h-13h30
		Soir	16h30-19h00

b. Les équipes

La directrice

La directrice assure la responsabilité de son service en étroite collaboration avec les animateurs des sites périscolaires sur le plan pédagogique, éducatif et administratif.

Les missions sont diverses :

- Elabore, met en œuvre, suit et évalue les projets d'activités
- Anime des réunions d'équipe
- Assure la gestion administrative du périscolaire
- Garantit la bonne mise en œuvre des temps d'accueil périscolaire
- Encadre l'équipe d'animation
- Assure la liaison avec les sites périscolaires

La directrice adjointe

Sous l'autorité de la directrice, la directrice adjointe participe à l'élaboration des objectifs pédagogiques et à leur mise en œuvre. Elle encadre les équipes d'animation. Elle applique et fait appliquer la réglementation, tout en veillant au respect des politiques internes.

La directrice adjointe assume la totalité des missions dévolues à la directrice en cas d'absence de cette dernière.

Les animateurs

L'équipe est constituée d'agents mis à disposition par les Communes. Ces derniers sont diplômés.

Lors des temps périscolaires, les conditions d'encadrements, conformément à la réglementation de la SDJES sont :

- 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants mélangés (-6 ans et +6 ans)

Tout comme les directeurs, les animateurs sont les garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Leurs missions sont diverses :

- Accueillir les enfants sur les différents sites (matin, midi et soir)
- Faire le lien entre le milieu familial et l'école
- S'impliquer dans la mise en œuvre du projet pédagogique
- Planifier et organiser les projets d'activités
- Animer les temps d'animation
- Réguler les conflits entre enfants

Le service périscolaire ne peut fonctionner que sur le principe de co-éducation :

- Enfants
- Super animateur (Annexe).
- Parents

c. Le déroulement des temps d'accueil

L'accueil périscolaire se déroule sur plusieurs temps différents et s'organise en fonction du rythme des enfants.

Accueil du matin : C'est un temps de transition entre la maison et l'école. C'est un moment qui se veut calme et où les activités tournent autour de temps libres aménagés (jeux de société, échanges avec les animateurs ou des camarades, coloriages, dessins etc). Les animatrices y reçoivent les transmissions essentielles de la part des parents concernant les enfants, puis les transmettent aux enseignants.

Les temps de restauration : Le moment du repas reste un temps éducatif important dans la journée des enfants. Afin que ce moment ne soit pas source de stress, les animatrices jouent un rôle d'encadrement primordial. Ce temps doit être un moment de partage entre camarades et adultes, dans un environnement sécurisant et le plus calme possible.

Temps après repas : Selon les sites et selon le temps disponible avant la reprise de l'école, les animatrices proposent des temps libres aménagés en extérieur ou en intérieur.

Accueil du soir : C'est un moment de transition entre l'école et la maison. Cet accueil est très codifié et se déroule toujours de la même manière.

Les animatrices commencent par proposer un goûter. C'est un moment de détente et de partage entre adultes et enfants. Ensuite vient un moment de « temps libre », puis un projet d'activité mené par les animatrices. Toutefois, sur certains sites, le projet d'activité est proposé avant le temps libre aménagé.

En effet, les départs des enfants étant échelonnés sur toute la plage horaire, proposer les activités en début de séance permet à un plus grand nombre d'enfants d'y participer.

3- Les Publics

a. Les enfants

Les enfants sont de toutes origines sociales et culturelles et sont accueillis de la petite section de maternelle, jusqu'au CM2. Seule exception pour le site périscolaire de Chichée qui les accueille à partir de la grande section maternelle au CM2.

b. L'enfant porteur de différence et/ou de handicap

L'accueil périscolaire étant un lieu de socialisation et d'apprentissage en lien étroit avec le milieu scolaire et familial, les enfants en situation de handicap et/ou porteur de différences y sont accueillis.

Lorsqu'une famille informe la mairie de son intention d'inscrire son enfant porteur d'un handicap ou d'une différence dans le système scolaire, la famille est reçue par Monsieur et/ou Madame le Maire, puis par le directeur du périscolaire. Les problématiques sont évoquées afin de déterminer les conditions d'accueil spécifiques de l'enfant avec l'accompagnement de la famille. Un lien est ensuite établi avec l'équipe pédagogique. Les consignes d'accueil sont expliquées afin qu'elles aient du sens pour l'équipe et que l'enfant soit accueilli dans les meilleures conditions.

Cette procédure répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer l'attitude bienveillante de l'équipe (valoriser les compétences de l'enfant, adapter les activités)
- Sensibiliser les autres enfants (Travailler sur les activités de sensibilisations aux handicaps, entraide entre enfants, tutorats à certains temps d'accueil)
- Mettre en place des outils communs de transmission d'information entre le site périscolaire et l'école (cahier de transmissions avec référent)

4. Objectifs et évaluation

a. La démarche pédagogique

L'organisation des accueils périscolaires repose sur trois enjeux principaux. Tous importants, ils se complètent et ne sont pas hiérarchisés entre eux.

- *Définir et s'appuyer sur des règles de vie*

Les règles de vie sont définies par les enfants et les équipes et sont un contrat de confiance entre enfants et adultes. Elles sont primordiales pour définir un cadre. Elles permettent des notions de respect entre les usagers et les équipes. Grâce à elles, les enfants connaissent leurs droits mais également leurs devoirs. C'est par celles-ci que l'enfant apprend la vie en société, ses contraintes, le négociable et le non négociable.



- *Développer la créativité des enfants lors de temps libres « aménagés »*

L'enfant doit avoir la possibilité à certains moments de l'accueil de faire ce que bon lui semble et que l'on ne lui impose rien. « Buller », « prendre le temps », sont aussi des activités à part entière. Grâce à ces temps, l'enfant va développer son monde imaginaire et sa créativité. C'est également un moment d'interaction avec ses camarades sans l'intervention d'adulte (s'il n'y a pas de conflit ou danger).

- *Développer la notion de projet*

Avoir un projet est l'occasion de fédérer un groupe autour d'un objectif commun. L'enfant apprend l'engagement, la volonté de voir aboutir la finalité de cet engagement. C'est aussi un moyen de le valoriser, qu'il se valorise.

Au-delà de ces notions, c'est un moyen de développer sa motricité, sa curiosité pour toutes sortes de thèmes (artistique, sportif, sociétale)



b Les objectifs

En s'appuyant sur ces trois enjeux principaux, les équipes de la 3CVT ont défini plusieurs objectifs pédagogiques déclinés dans le tableau ci-dessous.

Chaque objectif se traduit en objectif opérationnel. En s'y référant, les animateurs peuvent créer leurs activités tout en ayant la certitude de conserver une visée pédagogique. Ainsi, les animations proposées prennent du sens aux yeux des enfants et n'ont plus une fin « occupationnelle ».

		<ul style="list-style-type: none"> - En permettant aux enfants la possibilité de proposer des jeux et des activités - En favorisant l'apprentissage de l'hygiène : se laver les mains avant et après chaque repas restauration et goûter - Les enfants doivent laisser les lieux fréquentés propres (tables, toilettes, éviers) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des temps « choix des enfants » au moins la moitié du groupe souhaitera proposer des jeux - Plus les habitudes seront prises, moins les agents interviendront auprès des enfants
<p>Développer l'apprentissage du vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à accepter les règles - Veiller au respect mutuel et respectif entre usagers et adultes - Aider l'enfant à acquérir des notions de solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> - En proposant des jeux collectifs et de collaboration - En utilisant les formules de politesse de base (bonjour, au revoir, s'il te plait, merci) - En communiquant en posant sa voix, sans crier et en laissant la possibilité à tous de s'exprimer - En respectant le travail des agents de service en encourageant les enfants à débarrasser leurs tables, manger proprement - En organisant une collecte 1 fois par an pour la SPA ou autres associations caritatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des jeux proposés, les animatrices observeront une diminution des conflits - Augmentation du sentiment de bien-être des équipes et des enfants - Au moins 70% des enfants participeront à la collecte - Au moins 5kg de nourriture seront collectés

<p>Développer le fonctionnement démocratique et favoriser son apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des temps d'écoute, de concertation, de bilan - Mettre en place des temps de médiation pour régler les conflits sans violence - Permettre aux enfants d'être acteur de leurs loisirs en les laissant choisir le plus possible leurs activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la parole à l'enfant, le laisser s'exprimer de façon calme, favoriser l'expression - S'appuyer sur l'affiche des règles de vie et les droits et devoirs des enfants et animateurs - Les enfants ont des temps libres d'organisés avec du matériel mis à leur disposition - Utilisation d'une boîte à idées 	<ul style="list-style-type: none"> - Au temps de « conseil d'enfants », au moins 50% des enfants souhaiteront s'exprimer - Les équipes noteront en réunion une diminution des temps de médiation - Tous les jours - La boîte à idée est dépouillée une fois par semaine il y a au moins 5 papiers dedans
<p>Travailler à l'éducation partagée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Favoriser la relation aux familles</i> - <i>Assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant</i> - <i>Etablir un lien de confiance avec la famille</i> - <i>En valorisant et en accompagnant la fonction parentale</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - En transmettant le PP et échanger avec les parents sur le contenu - Encourager les temps d'échanges et de transmissions entre les professionnelles et les parents - Prêter une oreille attentive aux difficultés rencontrées par les familles et les orienter cas échéants vers les services adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout au long de l'année, au moins 5 familles auront échangé avec les animatrices autour du projet pédagogique - Augmentation du nombre d'échanges entre les équipes pédagogiques, les familles et l'école.

<p>Favoriser le respect de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Sensibiliser aux gestes éco-citoyens</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le plus possible du matériel de récupération - Etre vigilant au respect de la consommation d'eau et d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins une activité sur deux sera à base de matériel de récupération - Les enfants éteignent d'eux-mêmes les lumières.
<p>Sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre les menus à disposition des enfants</i> - <i>Fêter la semaine du goût</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer aux enfants ce qu'ils ont dans leurs assiettes et rester disponible aux questions des enfants relatives aux produits du repas (local, bio etc) - Encourager les enfants à goûter à tout, même en toute petite quantité et à échanger autour des découvertes alimentaires - En mettant des visuels et des supports informatifs à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de refus de goûter par catégorie d'aliments (légumes, viandes, dessert etc.) - Nombre d'enfants qui regardent les menus et autres supports

L'Évaluation

L'évaluation permet aux équipes de réfléchir à la pertinence des objectifs fixés et à constamment faire preuve d'adaptabilité

Chaque objectif sera évalué quantitativement ou qualitativement, en réunions d'équipe ou en conseils d'enfants.

Afin de piloter le projet et d'apprécier au mieux le déroulement des actions, un tableau de fréquence a été créé et transmis aux animateurs. Il leur permet de consigner toutes leurs observations et d'adapter si besoin leurs pratiques.

Pour exemple :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant	Respecter les rythmes de l'enfant	Nombre d'enfants satisfaits du jeu et ou de leur création	Date à remplir 8 (sur 12)	Date à remplir 7 (sur 12)	Date à remplir Etc.	Etc.
	Adapter les temps de repos	Nombre d'enfants énervés	0	2	0	4

Favoriser l'épanouissement de l'enfant	Etre bienveillant	Lors de temps tels que le repas ou le goûter, prendre le temps de partager et d'échanger avec l'enfant	Date à remplir	Date à remplir	Date à remplir
		Nombre d'enfant qui ne communiquent pas avec l'équipe	1 (sur 12)	2 (sur 14)	1 (sur 13)



Annexes

1) Guide du super animateur

Le super animateur est :

- Bienveillant, accueillant, souriant et rassurant
- Cohérent et juste dans ses décisions
- Autonome et adaptable

Il sait :

- Travailler en équipe
- Ecouter les enfants, les parents et ses collègues
- Aménager les espaces pour créer un lieu accueillant et sécurisant
- Organiser une activité (espace, matériels, météo, maîtrise des règles)
- Proposer des activités innovantes en lien avec le projet de la structure
- Gérer les temps d'activités en fonction des besoins de mouvements ou repos des enfants (respect des rythmes)
- Utiliser un langage adéquate au publics qu'il a en face de soit



Il connait :

- Les règles de sécurité
- Les consignes en cas d'urgence médicale
- Le fonctionnement du logiciel de pointage de présence des enfants

Le super animateur doit :

- Limiter au maximum l'utilisation de son téléphone portable
- Manger avec les enfants
- Respecter la dignité des enfants
- Etre joueur
- Savoir arbitrer un jeu

Le super animateur ne doit jamais :

- Attendre que le temps passe
- Fumer ou vapoter pendant son temps de travail
- Avoir une tenue qui ne lui permet pas de jouer
- Avoir un langage inadapté

2) L'arbre à projets

